



École MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE – Collège

Établissement privé catholique sous contrat d'association

4, rue du Pont Chaput – 63530 Volvic
Tél. : 04 73 33 51 68
Mail : 0631115v@ac-clermont.fr

Volvic, le 20 juin 2023

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2023/2024 MATERNELLE-ÉLÉMENTAIRE

A LIRE ATTENTIVEMENT

❖ CALENDRIER SCOLAIRE :

RENTRÉE	<ul style="list-style-type: none">• LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023 à 8H30 pour les élèves de MS/GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2 dans la cour de l'école• MARDI 5 SEPTEMBRE 2023 à 10H00 pour les élèves de TPS/PS dans la cour de l'école. Après l'accueil, une réunion est prévue pour les parents.
VACANCES	
TOUSSAINT	Du vendredi 20 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023
NOËL	Du vendredi 22 décembre 2023 au mardi 8 janvier 2024
HIVER	Du vendredi 16 février 2024 au lundi 4 mars 2024
PRINTEMPS	Du vendredi 12 avril 2024 au lundi 29 avril 2024

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Je vous demanderai de respecter le calendrier scolaire ainsi que les dates de vacances.

❖ LE RÈGLEMENT INTERIEUR ET LE CONTRAT DE SCOLARISATION :

Le **règlement intérieur** à destination des collégiens s'applique en bonne partie pour les élèves de CM1 et CM2. La maitresse le présentera à ses élèves la semaine de la rentrée.
Ce règlement intérieur va de pair avec le **contrat de scolarisation** qui se renouvelle chaque année.

❖ HORAIRES :

→ MATIN : 8H30 – 11H30

**Pour le bon déroulement des cours,
IL EST DEMANDE A TOUS LES ELEVES D'ÊTRE A L'HEURE**

→ APRES-MIDI : 13H30 – **16H45**

Par mesure de sécurité, les enfants ne prenant pas leur repas à l'école ne seront acceptés qu'à partir de 13H15 (sauf pour les enfants participant à des activités périscolaires).

Il est rappelé que la présence des élèves de la maternelle et des cours élémentaires est obligatoire **tout au long de l'année.**

Pour chaque sortie d'élève en dehors des heures normales (maladie, autorisation exceptionnelle) **un registre devra être signé au secrétariat** par la personne qui viendra chercher l'élève.

❖ RÉPARTITION DES CLASSES :

TPS/PS/MS	Mme CABÉ M. CIA
MS/GS	Mme LABONNE
CP	Mme BOROT
CE1/CE2	Mme HAVETTE
CE2/CM1	Mme LEGRAND
CM2	Mme TAILLANDIER (L/M) – Mme FREGONESE (J/V)
Regroupement d'Adaptation (1/2 temps)	Mme KONARÉ

❖ ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (A.P.C.) :

Chaque enseignant informera au fur et à mesure les familles des élèves concernés ainsi que les jours et créneaux horaires.

❖ RETARD :

Pour tout retard, se présenter au secrétariat avant de se rendre en classe.

❖ ABSENCES :

Toute absence doit être signalée par la famille le matin même. **Un mot écrit doit être remis, au retour de l'élève, à sa maîtresse. Des absences répétées et non justifiées feront l'objet d'un signalement auprès de l'Académie.**

Pour une absence prolongée (plus de 3 jours), un certificat médical est obligatoire.

Toute absence pour convenance personnelle ne peut être qu'exceptionnelle et doit faire l'objet d'une information écrite préalable auprès du Chef d'Etablissement avec exposé précis du motif de l'absence.

❖ FACTURATION :

Il est prévu **une facture mensuelle** qui sera donnée à votre enfant (l'aîné(e) pour les fratries).

❖ ÉTUDE (1,20 € par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

A partir du lundi 4 septembre 2023 (de 17H00 à 18H00). Elle aura lieu les lundis, mardis et jeudis.

Tout élève perturbant l'étude ne sera plus accepté.

❖ GARDERIE (1,20 € par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

A partir du lundi 4 septembre 2023, 17H00. Il vous est demandé de bien respecter les horaires, notamment celui du soir (**RAPPEL : 18H30 les lundis, mardis et jeudis / 17h30 le vendredi**)

❖ ASSURANCES :

Les parents doivent fournir une attestation « Responsabilité civile + individuelle accident » qui devra être remise **avant le 15/09/2023.**

❖ FOURNITURES SCOLAIRES :

Les listes de fournitures scolaires sont téléchargeables sur le site de l'établissement / Rubrique « Documents ».

Certaines fournitures ont été commandées par les enseignant(e)s. Le coût sera déduit du montant du forfait pédagogique.

❖ JEUX DE LA MAISON APPORTÉS PAR LES ENFANTS :

→ Les jeux que les enfants apportent de la maison restent sous leur responsabilité.

→ Il sera interdit d'apporter des cartes Pokémon.

❖ OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

Le secrétariat sera ouvert de 8H00 à 12H00 et de 13H15 à 18H00.

L'accueil téléphonique est assuré de de 8H00 à 12H15 et de 13H20 à 18H00.



BONNES VACANCES A TOUS !!!

Monsieur CIA,
Chef d'établissement



ENSEMBLE SCOLAIRE
SAINTE AGNÈS
4, rue du Port Chaput
80430 VOLVIC
Tél : 04 73 33 51 68 - Fax : 04 73 33 62 67
RNE : 083 1115 17